



Marloie, le 18 juin 2009

<p align="center">Compte-rendu du groupe de travail « Cadre de vie & Environnement » 10 juin 2009 - Ecole communale de Houyet</p>

Présents :

Mmes et Ms. les Membres de la CLDR : Yvan PETIT, Bourgmestre et Président de la CLDR; Jacques STASSIN ; Colette LISSOIR ; Patricia CLAUDE ; Georges HAUTOT ; Achille ADNET ; Guillaume RATY ; Jean GILLARD ; Ginette BASIAUX ; René PAULUS ; Joëlle VAN CUTSEM ; Hugues PETIT ; Jean LEFEBVRE

Mmes et Ms. Jacques DAWAGNE ; Serge LISSOIR ; Winnie FOUASSIN ; Thierry MERGET ; Stéphane PIERRET ; Michel ETIENNE ; Johnny LASSAUT ; Martine PACHE ; Daisy RANDOLET ; Pierre GOYENS

M. Jean HYAT, échevin des travaux

M. Nicolas GOBLET, employé communal en charge du développement rural

Mme Florence MOMIN du Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN) et M. Laurent SCHERAY de l'ICEDD

Mme Frédérique WEBER, INASEP

M. Simon DUBOIS, Zone de police Rochefort-Houyet

M. Dominique ARNOULD, Donation Royale

Mme Stéphanie DESSY, Contrat de Rivière Lesse

M. Jean-Christophe SIMON, Mmes Anne-Audrey WAUTERS et Marie-Cécile WARZEE, agents de développement FRW

Après avoir remercié les participants de leur présence, Anne-Audrey Wauters présente l'ordre du jour et les différents intervenants de cette rencontre :

1. Introduction, contexte et méthodologie (FRW)
2. Eléments du diagnostic BEP – ICEDD (Mme Florence MOMIN, BEP)
3. Monsieur Simon DUBOIS, Police locale Lesse et Lhomme (Rochefort-Houyet)
4. Monsieur Dominique ARNOULD, Donation Royale
5. Madame Stéphanie DESSY, Contrat de rivière Lesse
6. Présentation de la démarche ADESA (FRW)
7. Stratégie de développement « provisoire » (FRW)
8. Questions – réponses - débat

1. Introduction, contexte et méthodologie (FRW)

1) Introduction :

Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural ?

Les **Opérations de Développement Rural** consistent à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document de stratégie et de perspectives communales présente un ensemble coordonné d'actions de développement.

2) Contexte :

5 grandes étapes :

- ✓ Information et consultation de la population
- ✓ Mise en place de la CLDR (Commission locale de développement rural)

- Mise en place des **groupes de travail thématiques**
- Elaboration du PCDR (Programme communal de développement rural)
- Mise en œuvre de projets et d'actions (subventions !)

Les deux étapes déjà réalisées :

- ✓ **Information et consultation de la population :**

12 réunions d'information-consultation

→ + de 150 personnes consultées

+ *visites de terrain, rencontres de personnes 'ressource'...*

1 réunion de synthèse à Harroy

→ 150 personnes

= + de 300 idées de projets et actions !

- ✓ **La Commission Locale de Développement Rural**
 - Organe consultatif officiel, représentatif de la population
 - Assure le relais entre la population et le Conseil communal

Composition fixée par le Conseil Communal du 15 décembre 2008 suite à l'appel à candidatures

6 réunions de CLDR organisées depuis sa composition

3) Méthodologie :

Données :

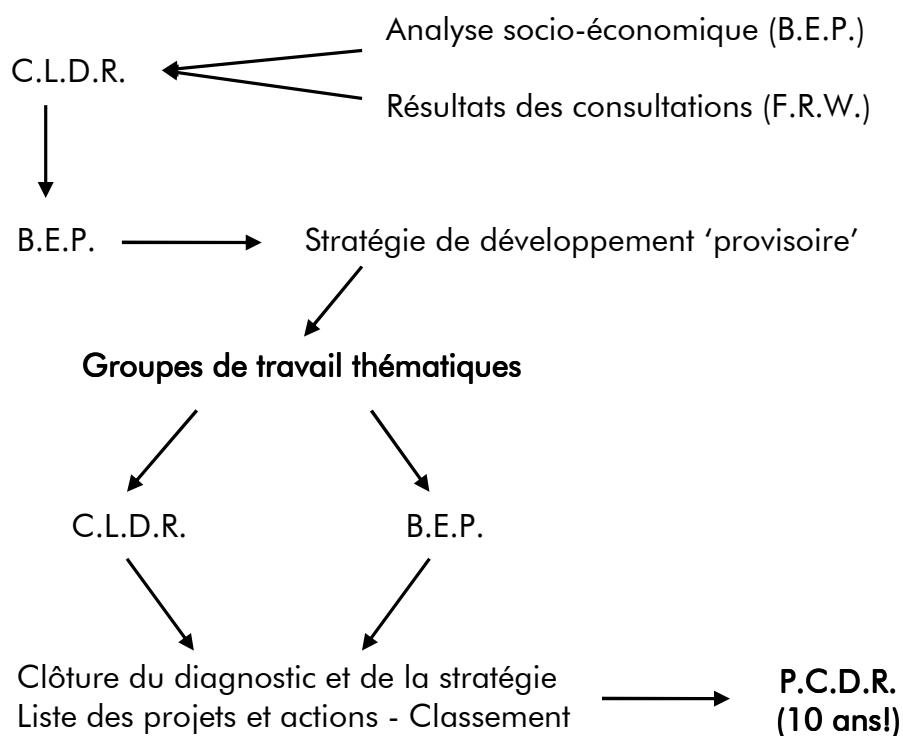
- Des données dites «**objectives**» :
Statistiques, cartographie, inventaires, analyse de la situation communale et son contexte

→ L'analyse socio-économique

- Des données dites «**subjectives**» :
Travail de terrain via des entretiens individuels et les réunions de consultation de la population

→ Les résultats des consultations

Elaboration de la stratégie de développement :



Explication du schéma ci-dessus :

Le Bureau Economique de la Province de Namur, auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) réalise une analyse détaillée de la situation communale et de son contexte, d'un point de vue cartographique, démographique, urbanistique, économique, social, culturel, associatif etc. Ce sont les données dites 'objectives'.

Parallèlement, La Fondation Rurale de Wallonie réalise des visites de terrain et se charge de la consultation citoyenne via des entretiens individuels de personnes 'ressources' et des réunions de consultation de la population dans tous les villages de la commune. Ce sont les données dites 'subjectives'.

Ces deux 'types' de données sont transmises à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organe consultatif officiel représentatif de la population. Elle est chargée de dégager les constats déterminants, les atouts et les faiblesses du territoire communal et d'énoncer des priorités.

Le travail de réflexion de la CLDR est transmis au BEP (auteur du PCDR) qui propose alors une stratégie de développement 'provisoire'.

C'est à ce stade de l'opération qu'interviennent les groupes de travail thématiques qui ont pour objectif de compléter le diagnostic du territoire, d'affiner la stratégie de développement et d'identifier les actions et projets à mettre en œuvre.

La CLDR et l'auteur du Programme Communal de Développement Rural clôturent alors le diagnostic et la stratégie de développement et établissent une liste et un classement des projets et actions.

L'analyse socio-économique, les résultats des consultations citoyennes, la stratégie de développement, les projets et actions et les données relatives au financement de ceux-ci sont rassemblés dans le Programme Communal de Développement Rural qui est alors approuvé par le Conseil Communal avant d'être soumis à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire qui remet un avis au Gouvernement wallon. Ensuite, le Gouvernement wallon émet (si tout va bien !) un arrêté approuvant le programme pour une durée maximale de 10 ans. Arrive enfin la négociation d'une première convention avec le Ministre compétent et la réalisation graduelle des projets.

2. Eléments du diagnostic (Florence Momin, BEP)

1) Introduction

a) **Caractéristiques importantes de Houyet :**

- Présence de nombreux **sites** et de **monuments classés**, ainsi que des biens repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique.
- Les propriétés de la **donation royale** représentent 1/3 du territoire communal.
- Il y a une faible **densité** de la population (36 hab/km²).
- Les villages subissent **l'attraction des communes voisines** qui sont plus accessibles et plus développées en termes économique et de services.

- **Difficultés de liaisons** entre les villages et le centre de la commune de Houyet.
- Houyet dispose d'un très **grand réseau de promenades**.

b) Occupation du sol :

- Le territoire est essentiellement non-urbanisé et composé de forêts (41%) et de terres agricoles (47%).
- **1,8%** de la surface du territoire est occupé par des terrains résidentiels.
- On relève plusieurs zones de carrières (**5%**).
- Importance relative des terres à usage de loisir et d'espaces verts urbains (**1%**).

2) L'environnement

a) Présentation générale du territoire et de ses contraintes :

- Houyet est localisé sur **deux régions agro-géographiques**: le Condroz au Nord et la Famenne au Sud.
- Le **relief** est très accidenté et façonné par un réseau de cours d'eau (Lesse et affluents)
- Les **contraintes** physiques sur le territoire comprennent:
 - o 61 phénomènes karstiques: massifs calcaires de la vallée de la Lesse (Nord) avec des risques d'éboulement.
 - o Des aléas d'inondation élevés dans la vallée de la Lesse, surtout à Ciergnon et à Houyet.

b) La structure écologique du territoire est principalement composée de :

- **21 sites d'intérêt biologique**.
- **7 sites Natura 2000** qui couvrent une très grande portion du territoire communal.
- **5 réserves** : naturelles, domaniales ou privées, toutes sont incluses en zone Natura 2000

3) Le paysage

Le relief de Houyet :

- Marqué par des **lignes de crêtes** orientées Sud-Ouest/Nord-Est.
- Beaux **points de vue** depuis les hauteurs.
- Les **villages** sont **construits en versants et en fond de vallées** et sont donc peu perçus dans le paysage.
- Marqué par la présence de **lignes à haute tension** qui influencent le paysage.
- La mise en œuvre d'espaces potentiellement urbanisables peut présenter des risques pour **l'intégration paysagère**. Veiller à prendre en compte tous ces éléments dans la mise en place de projets.

4) Les caractéristiques du bâti

a) Les villages

- Les villages, hameaux et groupements de bâtiments sont **disséminés sur le territoire**.
- Les villages de Celles, Gendron, Ciergnon, Fenffe, Vêves, Wanlin présentent un centre compris dans un **périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique**.
- Chaque village accueille beaucoup de **bâtiments classés** ou repris à l'inventaire du patrimoine monumental.
- On observe une déstructuration de certains villages par la **traversée des voiries régionales** (Autoroute, nationales).

b) Les entités agro-géographiques:

- Dans la région **agro-géographique Famenne** : les villages de Ciergnon, Wanlin, Hour, Mesnil-Eglise, Finnevaux et Mesnil Saint Blaise sont orientés Sud-Ouest/ Nord-Est comme le relief. Ils ont été établis sur des versants bien exposés et leurs anciens noyaux ne dépassent pas les lignes de crêtes.
- Dans la région **agro-géographique Condroz** : les villages de Celles, Vêves et Gendron sont implantés en bas de versants ou en fonds de vallées. Les entités de Celles, Vêves et Gendron ainsi que leurs alentours sont dans un périmètre règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR).

		<ul style="list-style-type: none"> - Les nuisances olfactives venant de l'élevage intensif (ex : relents de lisiers de porc à Mesnil St-Blaise) - La dangerosité des produits transportés par la voie ferrée ainsi que les nuisances sonores, esthétiques et sécuritaires
Paysage & nature	<ul style="list-style-type: none"> - La propriété Donation Royale représente une garantie de préservation et de protection du patrimoine naturel - Le grand réseau de promenade sur la commune - L'opportunité de développer le Ravel jusqu'à Dinant - Le cadre de vie exceptionnel de Houyet - La faible densité de population qui protège le cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse de la promotion et d'accessibilité des points de vue et des curiosités de la commune - Le manque d'accessibilité et de liberté pour les randonneurs étant donné les accès interdits des propriétés privées - Le manque de suivi au niveau de l'entretien des chemins de promenade - La faible valorisation des réseaux de promenades balisées - Le non-respect du cadre de vie - La faible valorisation du patrimoine naturel - La diminution du nombre d'agriculteurs qui amène une perte de la qualité d'entretien des paysages
Bâti	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine classé est important. - La faible densité de population protège le cadre de vie - Le parc de logement est en constante évolution. → Il faut le repenser pour permettre de favoriser la convivialité et la vie associative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine bâti n'est pas assez préservé et valorisé → Il y a un manque de promotion et de renseignements - Il n'y a pas de dégagement de fonds pour embellir les monuments et les sites classés → Problème de subventions - Les entrées de villages sont peu soignées, l'esthétique globale des villages est à améliorer - De nombreuses maisons sont en ruine. - Le camping de Wanlin est à l'abandon - Le solde migratoire est positif, il y a un souhait de ne pas trop le développer au niveau du parc de logement - Les maisons 4 façades induisent l'isolement

3. Monsieur Simon Dubois (Police locale Houyet)

La police de Houyet détient une fonction administrative qui diffère dans ses attributions de la police de roulage ou de la police pénale. Les constats effectués par la police convergent avec les objectifs proposés dans le cadre de l'opération de développement rural.

A Houyet, les quatre grands problèmes récurrents rencontrés par la police administrative sont :

- Les chiens errants
- Les déchets
- La gestion de l'espace public
- La tranquillité publique

1) Les chiens

- L'agressivité des chiens, les excréments, les morsures, le bétail attaqué font l'objet de 3 à 4 appels par semaine.

Pour contrer ces problèmes, il existe des règlements communaux, mais la commune de Houyet s'est orientée vers une politique de sensibilisation et d'éducation de la population.

→ Cela prendra du temps.

- D'autres problèmes sont également liés aux animaux et nécessitent l'aide de la police locale. Il s'agit de chevaux évadés, de vaches sur l'autoroute, de problèmes de mauvaise gestion des clôtures.

2) Les déchets

- De nombreuses poubelles sont déchirées par des chiens et des chats et ce malgré l'efficacité soulignée de la collecte de déchets par les ouvriers communaux.

- Des dépôts de déchets sauvages sont régulièrement signalés et des contenus de sacs sont fréquemment éparpillés dans les rues de la commune.

→ importance d'informer les visiteurs et les touristes des horaires des ramassages d'ordures dans la commune.

- Des épaves de voitures, la présence de ferrailles et de voitures immobilisées sur des blocs demandent une réflexion.

→ Il existe des règlements provinciaux → 600 euros d'amende.

- La présence de voitures ventouses et de caravanes installées à demeure pose certains problèmes.

- Des nuisances découlent du camping sauvage, des squats. Ces endroits sont connus (« Grands Prés »).

→ Manque de contrôle et d'encadrement des personnes.

- 3 chancres immobiliers sont signalés dans la rue Grande (Houyet), mais les propriétaires sont introuvables.

→ Engendre des problèmes d'humidité pour les voisins et nécessite des recours à la justice de Paix.

3) La gestion de l'espace public

- Pour le Ravel, les Grands Prés, la rue de la Fontaine (MSB): des verres sont cassés sur les tables et les zones de pique-niques sont squattées.

- Des bagarres entre jeunes du village et campeurs.

→ Génère un sentiment d'insécurité et fait fuir les gens.

- Problèmes entre les exploitants agricoles pour des servitudes, des bornages effacés.

→ Manque de réactions dans le passé.

- Plaintes concernant l'utilisation des voiries ou de l'espace public à des fins privées. (Stocks de bois...)

→ Possibilité d'obtenir une autorisation trimestrielle de la commune.

- Plaintes concernant les stationnements des poids lourds dans les villages.

→ Des solutions existent : voir l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

4) Tranquillité publique

- Aboiements de chiens tout au long de la journée.

→ Manque de moyens d'action de la police et de la commune

- Dégradations des équipements publics (tables, bancs, barbecues).

4. Monsieur Dominique Arnould (Donation Royale)

1) Historique

Léopold I^{er} a acquis le Domaine d'Ardennes qui représente à l'époque 4.135 ha. En 1874, Léopold II devient propriétaire et avec lui, le domaine s'agrandit notamment via l'achat de nombreuses terres (fermes, parcelles...)

En 1900, le Roi cède une partie de ces acquisitions à l'Etat belge.

Cette volonté de donation est accompagnée de **conditions** :

- Pas d'aliénation

- Conserver le cachet et l'aspect du domaine

- Affecter « à l'usage des successeurs au trône, les biens dont le Donateur s'est réservé l'usage personnel »

- Rente annuelle et perpétuelle aux héritiers

1909: décès du Roi

1914: rachat par l'Etat belge de la rente annuelle

1930: Arrêté Royal du 9 avril 1930

Donation Royale

(Etablissement public autonome sous contrôle du Ministère des Finances)

2) Missions de la Donation Royale

Gestion – Surveillance - Conservation concernant:

- Agriculture
- Chasse – pêche
- Immobilier
- Forêt – nature
- Service aux Souverains

3) Fonctionnement

La Donation est composée

- D'un Conseil d'Administration (10 membres dont 4 dignitaires de la Cour)
- D'un administrateur délégué
- De 3 régisseurs
- De +- 130 employés et ouvriers

4) Biens de la Donation Royale en Ardenne

Non bâtis

- Forêts: 4.800ha (70% feuillus et 30% résineux)
- Terrains agricoles: 1800ha
- Parcs: 200ha
- Pêche: 18km

Bâtis

- 4 châteaux
- 3 chapelles
- 14 fermes
- 25 maisons et pavillons
- 1 golf
- 1 moulin

Sur le territoire de Houyet :

- Des sites Natura 2000
- La halte d'Ardenne
- Le Maupas
- Un golf

5) Moyens

La Régie de la Donation est basée à Villers-sur-Lesse. Elle gère un budget de 2.000.000 €,

- 30 personnes y travaillent
- Elle dispose de matériel pour l'entretien des 6800 ha
- Partenariat RW sous forme de convention avec la DGARNE
- Ses recettes sont issues pour 1/3 chacune, des ventes de bois, des locations d'immeubles, des locations de chasses et de pêche

La Donation Royale est un acteur incontournable du développement rural de Houyet tout d'abord parce qu'elle accorde une grande importance à la propriété mais aussi parce qu'elle entretient des relations importantes avec les différents acteurs présents sur le territoire de Houyet.

Cependant le territoire de la Donation est une propriété privée au même titre que d'autres, et les personnes qui travaillent à sa bonne gestion sont détachées des services publics.

6) Les différents rapports de la Donation

a) Avec la commune

- En tant que propriétaire voisin, il est possible d'envisager des remboursements.
- La Donation n'a pas de rôle particulier assigné en matière de développement rural de Houyet.
- La Donation ne dispose pas de moyens à y consacrer.
- Les transactions possibles peuvent porter sur :
 - Des échanges de terrains
 - Des mises à disposition (droit de superficie)
 - Des locations de biens (parfois gratuitement)

b) Avec la Région Wallonne

- En matière forestière, il existe un partenariat avec le DNF (gestion et surveillance).
 - Pour le domaine agricole, il y a une déclaration de superficie agricole.
 - D'un point de vue 'conservation de la nature', la Donation collabore au niveau du réseau Natura 2000.
- La Donation est un acteur important dans le maintien de la biodiversité et la conservation de la nature sur le territoire de Houyet.

c) Avec la population

La Donation Royale n'a pas de rôle particulier à jouer, mais elle peut envisager :

- L'échange de terrains
- La location (chasses, terrains agricoles, ..)

- Les ventes de bois, de permis de chasse
- Il est possible d'ouvrir les biens à la population mais il faut aussi préserver la quiétude des lieux.

7) Approches des différents pôles en rapport avec les projets et actions

a) Pour l'habitat, les projets et les actions issus de la consultation citoyenne portaient, notamment, sur :

- Le projet de construction: intégration harmonieuse des nouvelles habitations
- La typicité des maisons
- La limitation des constructions 'clé sur porte'
- La lutte contre l'effet d'ortoir
- La conservation de l'âme des villages

→ La Donation voit un grand intérêt dans ces idées de projets et actions, mais se trouve dans l'incapacité de gérer en interne des projets immobiliers d'envergure même si une réflexion s'amorce à ce propos.

b) Pour la nature, les projets et les actions issus de la consultation citoyenne portaient, notamment, sur :

- La création d'un parc naturel sur Houyet
- La valorisation des magnifiques paysages présents sur la commune
- La reconstitution de la biodiversité

→ La DR partage la même logique, elle est parfaitement solidaire étant donné les 80 % de zone Natura 2000 qu'elle compte sur son territoire. De plus la valorisation des paysages sur Houyet s'intègre dans une mission particulière de la DR.

Quelles pistes possibles pour valoriser ce potentiel « nature » présent sur la commune ? (Ex-Life...)

c) Pour la forêt, les projets et les actions issus de la consultation citoyenne portaient, notamment, sur :

- Le développement des énergies vertes
- Le don de parcelles de bois aux citoyens (affouage)

→ La DR ne dispose pas d'énergie pour développer cela mais peut entrer dans les éventuels projets en tant que partenaire. Quant à l'idée de mettre du bois à disposition de la population, ce n'est pas possible. Par contre, la vente de bois à prix fixe reste accessible à tous.

d) Pour la circulation, les projets et les actions issus de la consultation citoyenne portaient, notamment, sur :

- L'entretien des chemins de balades et le balisage

- L'établissement de liaisons avec le RAVeL

La DR a déjà permis l'établissement d'une liaison du RAVeL avec la ferme d'Harroy pour aider notamment au développement touristique. Elle envisage également des projets pour le bâtiment du Maupas. Concernant le projet de réseau de promenades, la DR est propriétaire de 20 % du réseau.

→ Pour conclure, il est important de souligner que la DR a un rôle de gestionnaire privé avec très souvent des objectifs de propriétaire 'public'. C'est pourquoi la DR souhaite contribuer au développement rural de Houyet et ce, même si elle ne dispose pas de moyens financiers et humains pour initier des projets d'intérêt général.

5. Madame Stéphanie Dessy (Contrat de rivière Lesse)

1) Contrat de rivière Lesse

a) Définition

Le contrat de rivière Lesse est **une ASBL** qui regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

b) Composition

L'ASBL est composée :

- Du comité de rivière
- D'un comité d'administration représentatif de tous les partenaires
- De groupes de travail thématiques
- D'une cellule de coordination

Le comité de rivière est composé de **trois groupes** de partenaires :

- 18 Communes et 3 Provinces
- La Région Wallonne DGO3 (DGARNE), DGO2 (voies hydrauliques), DGO1 (routes)
- Intercommunales, associations, sociétés de pêche, opérateurs touristiques, entreprises agricoles

c) Missions des différents organes

Le comité de rivière a pour mission de rechercher des solutions concertées sur base de l'inventaire et des réunions de groupes de travail afin d'aboutir à un programme d'actions.

Le comité d'administration reflète le Comité de rivière et a pour mission le conseil et le suivi du personnel de la cellule de coordination ainsi que la résolution de problèmes ponctuels.

Les groupes de travail portent sur

- Les eaux de surface - quantité : problème d'imperméabilisation des sols, bassins d'orages, maintien des zones humides, gestion des inondations etc.
- Les eaux de surface - qualité : recherche des sources de pollution, protections de berges, égouttage, épuration etc.
- La qualité des eaux souterraines : analyse de la qualité, protection des captages, prise d'eau pour industrie, agriculture, distribution etc.
- Les paysages et patrimoines : mise en valeur du milieu et du paysage, protection du paysage, fonctions récréatives (pêche, kayaks, spéléologie, baignades) etc.
- L'information et la sensibilisation : sensibilisation et vulgarisation des points discutés, recherche des sources de pollution, recherche des pratiques potentiellement dangereuses etc.

d) Le Contrat de Rivière Lesse

- Le Contrat de Rivière Lesse est un des derniers nés de la Région Wallonne (01/08).
- Il est dans sa phase préparatoire de 3 ans et doit aboutir à la rédaction d'un protocole d'accord en décembre 2010.
→ Il réalise un inventaire de terrain, des actions de sensibilisation et de participation (Big Jump, écoles...) ainsi que des actions ponctuelles (berges camping Hour).

2) Les sous-bassins de la Lesse

- District international de la Meuse
- 1.343,48 km²
- 62.558 habitants
- 28 communes concernées- 18 partenaires
- 30 masses d'eau (unités élémentaires de gestion du milieu aquatique)
- 1917 km de cours d'eau (Lesse, Lomme, Wamme...)
- Activités économiques présentes: agriculture, forêt et tourisme

3) Les caractéristiques de la commune de Houyet

- 123,11km²
- 3843 habitants
- Concernée par 8 masses d'eau
- 184,13 km de cours d'eau
- Rapport avec le sous-bassin de la Lesse :
 - 92,70% de la superficie communale est dans le sous-bassin
 - 8,50 % de la superficie du sous-bassin

- 6,14% de la population du sous-bassin

4) Inventaire de terrain : méthodologie

Etats des lieux des problèmes de dégradations selon des fiches techniques de la Région Wallonne → Liste de points noirs → Groupes de travail → Programme d'actions réalisées par tous les partenaires

Un appel à candidats 'bénévoles' est effectué en séance pour poursuivre l'inventaire des cours d'eau de l'entité.

6. Présentation de la démarche ADESA (FRW)

ADESA (Action et Défense de la vallée de la Senne et de ses Affluents) est une ASBL (conventionnée avec la région Wallonne) chargée d'établir l'inventaire du patrimoine paysager des communes wallonnes, sur base d'une méthodologie d'évaluation qui associe un travail sur cartes et plans de secteurs (périmètres d'intérêt paysager) et des visites de terrain (lignes de crêtes, point et lignes de vue).

L'inventaire de la commune de Houyet est quasi finalisé, et il semble opportun qu'à ce stade, les 'Houyetois' se penchent sur les résultats provisoires du travail, se l'approprient, et l'enrichissent de leurs propres visions et connaissances.

En conséquence, il est proposé d'organiser, pour les personnes intéressées, une réunion de présentation de l'inventaire paysager. Cette rencontre aura lieu avant les vacances scolaires pour permettre aux 'bénévoles' de vérifier, compléter, valider l'inventaire pendant l'été. Dans le courant du dernier trimestre, une seconde rencontre avec la chargée de mission d'ADESA sera organisée pour comparer ses résultats avec les analyses et visions 'locales' et tenter de dégager des perspectives communes pour l'entité.

7. Présentation de la stratégie de développement provisoire (FRW)

1) Le défi « Cadre de vie - environnement » :

Parions qu'en 2020, Houyet sera une commune où la qualité de vie sera telle que tout le monde s'y sentira bien. Houyet, une commune qui fera « envie »

Les objectifs de développement du défi :

- Amplifier les politiques de lutte contre les nuisances et de sensibilisation aux incivilités
- Réhabiliter les chancres existants et en prévenir l'apparition

- Gérer l'urbanisation pour conserver une consommation parcimonieuse et réfléchie du territoire
- Intensifier la politique de création et d'amélioration des espaces publics
- Optimiser l'intégration des grandes infrastructures (agricoles, artisanales, énergétiques), en cohésion avec l'habitat
- Intégrer les énergies renouvelables dans le quotidien des Houyetois

2) Liens avec le défi 'tourisme' :

Parions qu'en 2020 Houyet sera un « haut lieu touristique » en phase avec la nature !

Les objectifs de développement du défi 'tourisme' liés aux aspects 'cadre de vie & environnement' :

- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel
- Exploiter durablement les multiples ressources liées à la rivière
- Intégrer la Donation royale dans le développement touristique et dans la conservation de la nature

8. Questions-réponses-remarques :

Rem : Il est important de pondérer les atouts et faiblesses des documents de la CLDR et relativiser les impacts pour les habitants et au niveau communal.

Par exemple, pour les éoliennes de Mesnil-Eglise, les déficits sont payés par l'administration communale, mais représentent des ennuis pour les habitants de Mesnil Saint Blaise.

Q : Au regard de l'exposé de la police portant sur les quatre grands problèmes à Houyet, n'y a-t-il pas une crainte de voir se laisser s'installer une société dans laquelle les gens qui ont les moyens règlent eux-mêmes leurs comptes tandis que rien n'est entrepris pour les plus faibles ?

R : Une conscientisation des citoyens par rapport aux nuisances qu'ils provoquent et dont ils n'ont pas toujours forcément conscience, est nécessaire (exemple : les agriculteurs avec la profusion de chardons ou d'orties qu'ils laissent s'installer). Une prévention à ces incivilités est nécessaire mais il faut envisager les suites si le non respect se poursuit.

R : M. Petit réagit à ces différents propos en mettant l'accent sur la transversalité des problématiques relevées ainsi que sur le besoin d'instaurer ensemble une dynamique

pour trouver des solutions cohérentes, sans quoi tout le monde se trouvera démuné (que ce soit par rapport à la propreté, aux déchets sauvages, à la bonne gestion des sentiers de promenades, à l'entretien des haies...). Cependant il insiste sur les moyens limités dont la commune dispose.

→ Besoin de se structurer au niveau communal et de trouver des synergies entre les différents acteurs présents sur la commune (agents communaux, Donation Royale, Police...), chacun avec ses sensibilités et avec son attention portée sur des aspects particuliers.

Par rapport à la problématique des chiens, plusieurs actions ont été entreprises :

- Actions de sensibilisation dans les écoles
- Articles préventifs dans le bulletin communal
- Accentuation de la sensibilisation dispensée par la police

Concernant l'entretien des chemins balisés, deux personnes ont été engagées pour ces tâches. Il faut souligner que la commune de Houyet se place en tête du classement des communes les plus propres.

Q : Y a-t-il un règlement communal qui interdit la possession de certaines races de chiens dits dangereux ?

R (M. Dubois) : Il n'y a pas de règlement dans la commune, mais tous les chiens sont potentiellement dangereux. Les propriétaires ont un rôle majeur dans l'éducation des chiens.

Q : La commune de Houyet est relativement privilégiée par rapport aux hold-up, aux vols, à la circulation de cannabis...

R (M. Dubois) : Tous ces types de délits existent à Houyet même si, toute proportion gardée, leur fréquence y est évidemment moindre qu'en zone urbaine.

→ Il est important de noter qu'à Houyet, il y a seulement 2 agents de quartier pour 4000 habitants.

R (M. Petit) : Houyet est un territoire sécurisant et tranquille. Il faut également avoir conscience qu'il y a des différences de degrés dans ce que chacun est capable de supporter. Ce niveau de tolérance est lié aux profils et aux vécus personnels des citoyens.

Rem : Il serait intéressant d'envisager le recours à des médiateurs (rôle joué par le curé dans nos villages autrefois). Aujourd'hui, il semble que l'on ait systématiquement recours aux forces de l'ordre !

Q : L'étendue de la zone d'action de la police (Houyet - Rochefort) est-elle vraiment cohérente par rapport aux réalités de terrain ? (répartition du travail, distances à parcourir, suffisance du personnel étant donné la superficie du territoire.. .)

R (M. Dubois) : Il y a un manque de personnel, cela est dû à la taille de la zone de police considérée comme petite. Il est important de prendre en compte les spécificités des territoires et d'avoir ainsi une politique adaptée à chaque commune.

La police est partisane de la création de postes de médiateurs, en tant que service à la population.

→ Mettre l'accent sur le dialogue notamment en formant le personnel communal à réagir devant certaines incivilités (telles que les dépôts d'ordures devant les bulles à verres). Il est aussi essentiel d'inciter chacun des citoyens à davantage de civisme.

Q : L'idée de créer un parc naturel à Houyet est-elle réaliste ?

R : Cette proposition émane directement des attentes de la population récoltées lors des infos-consultation. Il est donc important de prendre ces idées de projets avec prudence, notamment en terme de faisabilité. En deux mots, un Parc Naturel est une association de plusieurs communes désireuses de mener une gestion particulière de leur territoire. Le concept n'est pas identique en France et en Belgique !

La définition légale du Parc Naturel : "Un Parc Naturel est un territoire rural d'au moins 5.000 hectares d'un seul tenant, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné."

R : La volonté politique semble être de ne plus créer de nouveaux parcs naturels.

R (M. Petit) : Houyet dispose d'un environnement de qualité où les particularités doivent être mises en valeur.

Q : Concernant le bâtiment du Maupas (qui était au départ une station de pompage puis une halte forestière et ensuite un établissement Horeca), y a-t-il actuellement des projets ?

R (M. Arnould) : Dans un premier temps, il faut attendre que le projet du triangle boisé aboutisse pour éventuellement le transformer en gîte. Pour la halte d'Ardenne, il y a cinq ans, des contacts ont eu lieu pour la mettre à disposition de la commune afin d'y réaliser des événements publics. Mais, encore aujourd'hui, la destinée d'un tel patrimoine reste à trouver.

Q : Enormément de poids lourds stationnent dans les rues des villages le weekend, notamment dans l'avenue de Rasteau qui vient d'être aménagée avec un parc d'agrément. Pourquoi ne pas mettre un parking à leur disposition ? Par exemple dans le parking de la gare ?

R (M. Petit) : La recherche de solutions est en cours. Pourquoi pas la mise à disposition d'emplacements sécurisés sur l'aire de Wanlin. Cependant il ne faut pas oublier les contraintes que l'administration communale rencontre dans la recherche de ces solutions. (Par exemple espaces sous baux emphytéotiques).

R (M. Dubois) : Le code de la route interdit aux routiers de stationner le long des voiries, mais vu le manque d'alternatives, il n'y a pas de verbalisation.

Q : En ce qui concerne le patrimoine bâti, il est interpellant de voir dans la commune l'extension des nouvelles constructions qui provoquent la disparition de l'âme des villages et leur déstructuration. Or il est nécessaire d'éviter ce qui est disparate afin de maintenir une homogénéité urbanistique et d'assurer une bonne intégration dans le bâti existant. Quels sont les moyens de la commune pour pallier à ce problème ?

R (M. Goblet) : Etablir un règlement communal d'urbanisme est complexe, car, d'une part il est vite dépassé par l'inventivité des architectes et par l'évolution des matériaux et d'autre part il est difficile de refuser aux personnes la réalisation de maisons quatre façades. Il faut être vigilant lors de la délivrance des permis de lotir afin d'éviter la formation de cités dortoirs qui nuisent au cadre de vie de la commune.

R (M^{me} Momin) : Il est difficile de changer les plans de secteurs (qui datent de plus de 30 ans) étant donné les implications par rapport au foncier... et même si ce plan de secteur mène à l'éclatement des villages. Seul un règlement général sur les bâtisses en sites rural (RGSBR) impose un cadre plus strict qui ne permet pas de construire n'importe comment. Pourquoi ne pas envisager un plan communal d'aménagement (PCA) ou un schéma directeur qui planifie avec précision l'avenir d'une zone ou d'un quartier et précise le plan de secteur ?

Q : Des dépôts clandestins se trouvent à plusieurs endroits sur le territoire de la commune, comment agir contre cela ?

R (M. Petit) : Il y a une volonté de remédier à cette problématique et de remettre les sites en état quand cela est possible. En effet, lorsque les dépôts se trouvent sur des terrains privés, c'est le propriétaire qui est responsable de ce qui se trouve sur son terrain. Il faut alors signaler ces cas à la police de l'environnement.

Pour la FRW,
Marie-Cécile Warzée, Anne-Audrey Wauters, Jean-Christophe Simon



Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be